



CENTRALE  
CANINE

COMMISSION  
NATIONALE  
EDUCATION  
ET ACTIVITÉS  
CYNOPHILES

155 avenue Jean Jaurès  
93535 AUBERVILLIERS Cedex  
Tél. : 01.49.37.54.00 – Fax : 01.49.37.28.50  
[www.scc.asso.fr](http://www.scc.asso.fr)

**C**ommission **N**ationale **E**ducation et **A**ctivités **C**ynophiles

Président : Jean-Claude METANS

Mail : [jc.metans@gmail.com](mailto:jc.metans@gmail.com)

Site : <http://activites-canines.com>

Groupe de Travail « Chiens Visiteurs » :

Responsable : André MARTIN

Mail : [contact@marancoise.com](mailto:contact@marancoise.com)

La liste des Délégués Territoriaux, tout comme celle des stages est disponible sur le site de la C.N.E.A.C.



**C**ommission **N**ationale **E**ducation et **A**ctivités **C**ynophiles

**Groupe de Travail « Chiens Visiteurs »**

**« Humilité – Empathie – Bénévolat »**



La CNEAC vous propose, à travers l'activité « *Chiens Visiteurs* », de donner un peu de votre temps, tout en vous engageant sur la durée, afin de d'apporter du réconfort, de la joie, de rompre l'isolement, de faire de la prévention, de l'information, des démonstrations, et plein d'autres choses encore auprès d'un public divers et varié.

L'activité « *Chiens Visiteurs* » de la C.N.E.A.C. est une AAA (Activité Associant l'Animal). Selon la qualification de l'intervenant, la nature du projet et le contexte de l'intervention, les programmes d'AAA peuvent être d'Animation (AAA-A) : visites et/ou animations dans les maisons de retraites, les hôpitaux, ... ; Educatifs (AAA-E): prévention des morsures et/ou découverte des activités cynophiles dans les écoles, les collèges, ... ; Sociaux (AAA-S) : visites à domiciles, interventions dans les quartiers dits « *sensibles* », ... ; Thérapeutiques (AAA-T) : en collaboration avec des thérapeutes ; ou de recherche (AAA-R) : en collaboration avec des professionnels. Il est clair que la CNEAC ne forme pas de « *thérapeutes* » mais des bénévoles dont leurs chiens pourront, selon le cas, avoir une action thérapeutique s'ils sont, par exemple, utilisés pour cela par un kinésithérapeute afin d'exécuter certains exercices. C'est pourquoi nous n'expliquons pas, lors des stages, les différentes pathologies mais laissons cela aux professionnels de santé qui vous encadreront lors de vos activités. Chacun son rôle et sa mission et tout ira pour le mieux.

Pour vous former à l'activité, rien de plus simple : il vous suffit d'avoir une licence CNEAC en cours, d'être majeur, d'avoir un chien âgé au minimum d'un an et de suivre un de nos stages. Ceux-ci sont animés par nos formateurs qui connaissent bien l'activité car eux-mêmes sont pratiquants depuis de nombreuses années. Vous serez ainsi formés sur l'historique, l'éthologie, la réglementation, l'hygiène, la manière de rédiger un dossier, la manière de pratiquer et bien plus encore !

Vous aurez aussi à passer une partie pratique incluant des mises en situations mais surtout des tests où vos chiens seront

poussés dans leurs retranchements afin de s'assurer de leurs compétences et de leur sociabilité. Une visite vétérinaire sera ensuite demandée afin de vérifier, de ce point de vue là aussi, l'aptitude du chien à l'activité.

Vos futurs champs d'actions : Maisons de Retraite, Hôpitaux, Prisons, Maisons des Quartiers, Maisons d'Accueil Spécialisées, Écoles, Périscolaires, etc... Mais la liste est encore longue.

Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous dans cette noble cause !



**N.B. : Les chiens de première catégorie ne pourront pas devenir « Chiens Visiteurs » pour des raisons législatives. (La loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001, loi n° 2008-582 du 20 juin 2008)**